

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 10 janvier 2017

Délibération n°1 Portant approbation du procès-verbal de la CFVU du 29 novembre 2016

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres représentés : 7 Membres absents et non représentés : 10 Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 2

Non participation: 0

Article unique: approuve le procès-verbal de la CFVU du 29 novembre 2016.

Le vice-président Formațion et vie étudiante,

Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 24 mai 2017

Notifié le : 24 mai 2017